

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 063-200035012-20230405-BIO20230404_002-BF



BIOPÔLE
CLERMONT-LIMAGNE

BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION



SOMMAIRE

1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 6 -
1.1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- 6 -
1.1.1	Recettes réelles de fonctionnement	- 6 -
1.1.2	Recettes d'ordre de fonctionnement	- 7 -
1.2	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- 8 -
1.2.1	Dépenses réelles de fonctionnement	- 8 -
1.2.2	Dépenses d'ordre de fonctionnement	- 12 -
2	SECTION D'INVESTISSEMENT	- 13 -
2.1.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	- 13 -
2.1.1	Recettes réelles d'investissement	- 13 -
2.1.2	Recettes d'ordre d'investissement	- 13 -
2.2	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- 13 -
2.2.1	Dépenses réelles d'investissement	- 14 -
2.2.2	Dépenses d'ordre d'investissement	- 16 -
3	GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	- 16 -
3.1	EPARGNES	- 16 -
3.2	NIVEAU D'ENDETTEMENT	- 17 -

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte.

Lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 janvier 2023, et lors de la séance en date du 23 mars 2023, le Comité Syndical a arrêté ses objectifs d'équilibre budgétaire pour 2023.

C'est ainsi que le budget primitif 2023 doit permettre de :

- *Poursuivre un programme dynamique pour assurer la performance énergétique permettant de baisser les factures des fluides et d'anticiper les futures obligations d'efficacité énergétiques en ce qui concerne le parc bâtiminaire ;*
- *La réalisation des divers travaux, installations et aménagement dans les bâtiments des différents sites. L'objectif est de maintenir le parc immobilier en bon état, permettant aux pépinières et bâtiments d'accueil de garder leurs attractivités respectives ;*
- *Le renouvellement du marché : marché de nettoyage ;*
- *Le développement des interactions du réseau d'entreprises du SMO Biopole avec celles de l'ensemble du territoire afin de créer une synergie entre les différents acteurs opérant dans le domaine des sciences du vivant (Evénementiels, rencontre etc..) ;*
- *Maintenir le soutien et l'accompagnement des sociétés présentes sur nos différents sites que ce soit du point de vue technique ou organisationnel.*

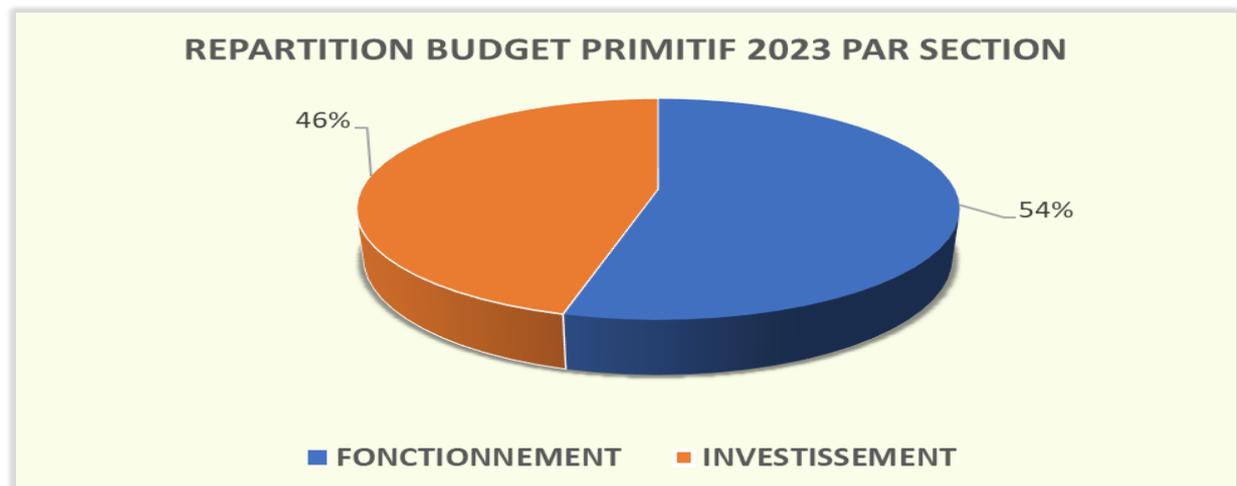
Comme pour toutes collectivités et établissements publics, le budget du SMO Biopole est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante, son budget s'élève à **5 255 851,21 €**.
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses et recettes qui donnent lieu directement ou indirectement à l'augmentation durable du patrimoine et qui contribuent à son désendettement. Elle s'élève à **4 529 835,57 €**.

LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 s'élève à **9 785 686,78 €**. Il se présente par section : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune d'elle doit être votée en équilibre.

LIBELLE	PROJET BP 2023 EN EUROS			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	3 046 270,00	2 932 140,00	1 018 000,00	480 810,00
Reserve équipements				3 895 928,07
Operations d'ordre (042)	130 900,00	298 900,00	298 900,00	130 900,00
Virement entre sections		2 094 811,21	2 094 811,21	
Résultat de clôture (N-1)	2 148 681,21		1 118 124,36	
Excedent de fonctionnement capitalisé			1 000 000,00	
RAR 2022				22 197,50
TOTAL PAR SECTION	5 325 851,21	5 325 851,21	4 529 835,57	4 529 835,57
TOTAL BUDGET 2023	9 855 686,78			



1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre sur un montant prévisionnel qui s'élève à **5 325 851,21 €** en 2023.

1.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport au BP 2022 (+673 K€) suite à des ajustements des produits des loyers par rapport au réalisé 2022 (CA 2022), à l'arrivée de nouveaux locataires (Michelin...) et à des augmentations de la refacturation des charges de l'énergie aux locataires.

Suivant la répartition des recettes réelles, les produits de loyers représentent la principale ressource du SMO Biopole (**1 855 K€** soit 60,90%) suivie des produits de services (**676 K€** soit 22,19%), puis des contributions des membres (**506 K€** soit 16,63%).

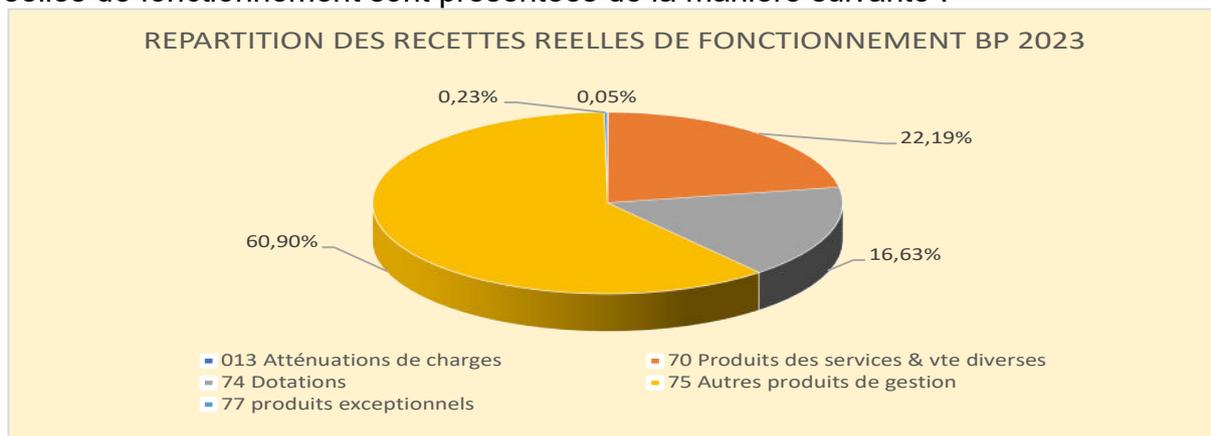
Le tableau suivant permet de disposer d'une vue globale des recettes de fonctionnement du BP 2023 du SMO Biopole, présentées par chapitres :

Evolution des recettes de fonctionnement
par rapport à l'année 2022 (en Euros)

Recettes de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
013 Atténuations de charges	1 500	0	1 500	0
70 Produits des services & vte diverses	296 936	371 106	676 000	379 064
74 Dotations	506 670	571 270	506 670	0
75 Autres produits de gestion	1 550 100	1 741 685	1 855 100	305 000
77 produits exceptionnels	5 000	6 176	7 000	2 000
78 reprise sur provision	2 348	103 917	0	-2 348
TOTAL OP REELLES	2 362 554	2 794 154	3 046 270	683 716
042 Operat. ordre transfert entre sections	141 530	141 296	130 900	-10 630
TOTAL OP D'ORDRE	141 530	141 296	130 900	-10 630
TOTAL RECETTES	2 504 084	2 935 450	3 177 170	673 086

1.1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Pour un montant global de **3 046 270,00 €** (hors excédent de fonctionnement antérieur reporté) contre 2 362 553,95 € au BP 2022, soit une hausse de 28,94%, Les recettes réelles de fonctionnement sont présentées de la manière suivante :



- **Les produits de services :**

Le chapitre 70 enregistre les produits des services qui tiennent compte des encaissements des charges refacturées aux locataires (fluides, taxes foncières...) ainsi que les redevances versées par les utilisateurs des salles de réunion. L'estimation pour 2023 est de **676 000 €**, ce qui représente une augmentation de 128% par rapport au BP 2022. Cette hausse, ajustée au CA 2022, s'explique essentiellement par une anticipation de la hausse de la facture d'énergie à refacturer en partie aux locataires.

- **Les autres produits de gestion courante :**

Le chapitre 75 regroupe les autres produits de gestion courante essentiellement les revenus des immeubles relatifs aux locations de bureaux et laboratoires sur les différents sites. Son estimation est de **1 855 100 €** soit une augmentation de 19,68 % par rapport à 2022. Le montant a été estimé suivant le réalisé de 2022 et le prévisionnel de l'arrivée des nouveaux locataires.

- **Les participations reçues :**

Les contributions des membres restent stables par rapport au prévisionnel de 2022. Le montant est de **506 670 €**.

- **Produits exceptionnels :**

Le Chapitre 77 d'un montant de **7 000 €** ne regroupe que les mandats annulés sur exercice antérieur, les produits perçus des rachats de matière valorisable par SUEZ (ferrailles légères) ainsi que les ristournes sur chèques déjeuners...

- **Atténuations de charges :**

Le chapitre 013 correspond aux atténuations de charges. Il reprend essentiellement pour le SMO Biopole les remboursements qui concernent les frais de personnel et les charges patronales. Son estimation est de **1 500 €**.

1.1.2 Recettes d'ordre de fonctionnement

- **Les subventions d'investissement transférées :**

Il s'agit de l'amortissement des subventions perçues pour les sites du Brézet et de St-Beauzire (bâtiment CCIT). Le montant prévu est de **130 900 €**.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Excédent de fonctionnement de clôture d'exercice 2022 : 3 148 681,21 €

Il s'agit d'un excédent reporté par anticipation calculé à base du résultat de l'exercice 2022 (688 265,16 €) et du résultat de fonctionnement reporté en 2021 (2 460 416,05 €).

La part de résultat cumulé de fonctionnement peut être, au choix de l'assemblée délibérante :

- Soit maintenue en section de fonctionnement (compte R002)
- Soit faire l'objet d'une dotation complémentaire en réserves en section d'investissement (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé).

Suite au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne conserver en section de fonctionnement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 (à hauteur de **2 148 681,21 €**), de manière à inscrire en section d'investissement une dotation complémentaire en réserves au compte 1068 pour un montant de **1 000 000 €**.

1.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **5 325 851,21 €**.

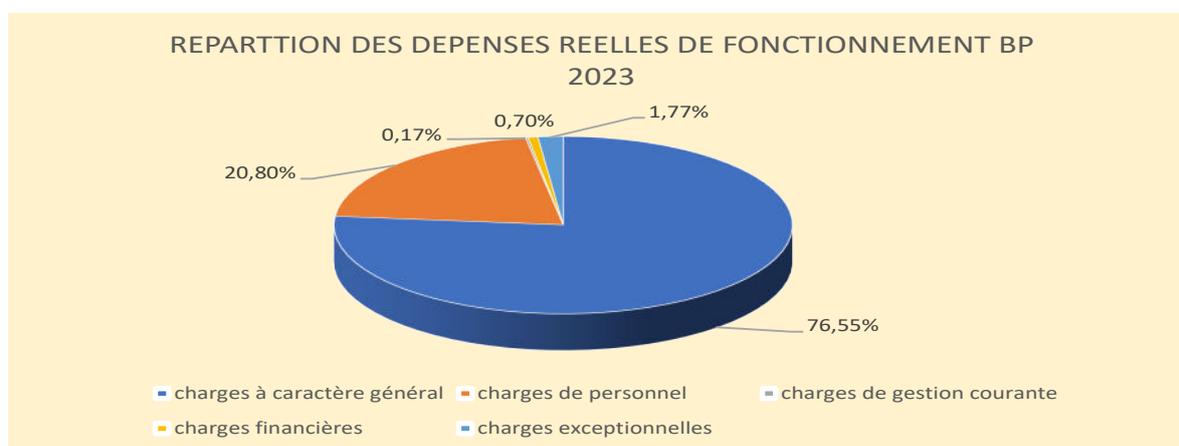
**Evolution des dépenses de fonctionnement
par rapport à l'année 2022 (en Euros)**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
011 charges à caractère général	1 774 650	1 271 659	2 244 650	470 000
012 charges de personnel	638 700	592 573	610 000	-28 700
65 charges de gestion courante	7 500	1 289	5 000	-2 500
66 charges financières	26 150	25 941	20 490	-5 660
67 charges exceptionnelles	60 650	43 458	52 000	-8 650
TOTAL OPERAT° REELLES	2 507 650	1 934 921	2 932 140	424 490
023 virement à la section d'investissement	2 199 810	2 199 810	2 094 811	-104 999
042 Operat° ordre transfert entre sections	367 040	312 264	298 900	-68 140
TOTAL OPERAT° D'ORDRE	2 566 850	2 512 074	2 393 711	-173 139
TOTAL DEPENSES	5 074 500	4 446 995	5 325 851	251 351

1.2.1 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023 s'élèvent à **2 932 140,00 €** contre 2 507 650 € en 2022, soit une augmentation de 16,93 % par rapport au budget primitif 2022.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser leur répartition par chapitres.



• **Les charges à caractère général :**

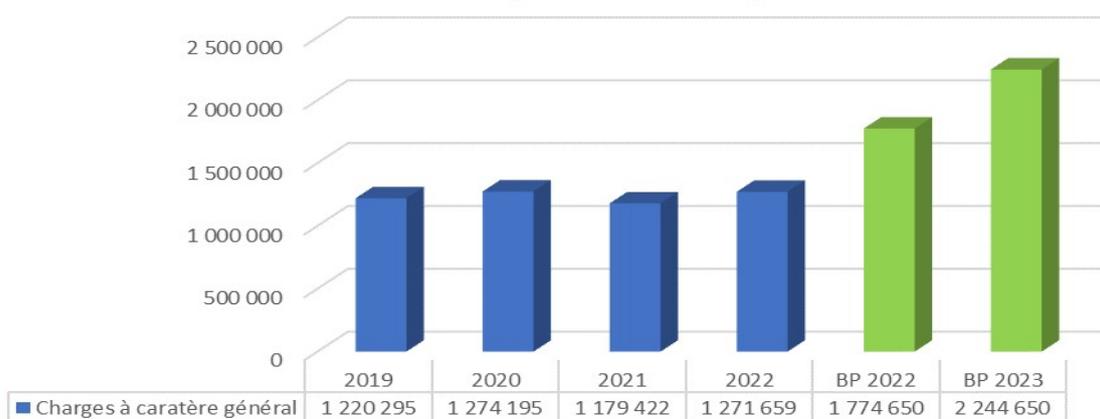
Le chapitre 011 est estimé à **2 244 650 €**, soit une augmentation de 26,48% par rapport au Budget Primitif 2022. Il représente 76,55% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les prévisions se basent sur une évolution des dépenses de fonctionnement suite aux effets d'une forte inflation et notamment la flambée sur l'énergie.

Ce chapitre reprend toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat. Sont retracés dans ce chapitre les dépenses d'énergie, les assurances, les contrats de maintenance et de prestation des services, la réparation et l'entretien ainsi que le nettoyage des bâtiments, téléphonie et fournitures diverses...).

Les principales évolutions sont les suivantes :

Evolution des charges à caractère général

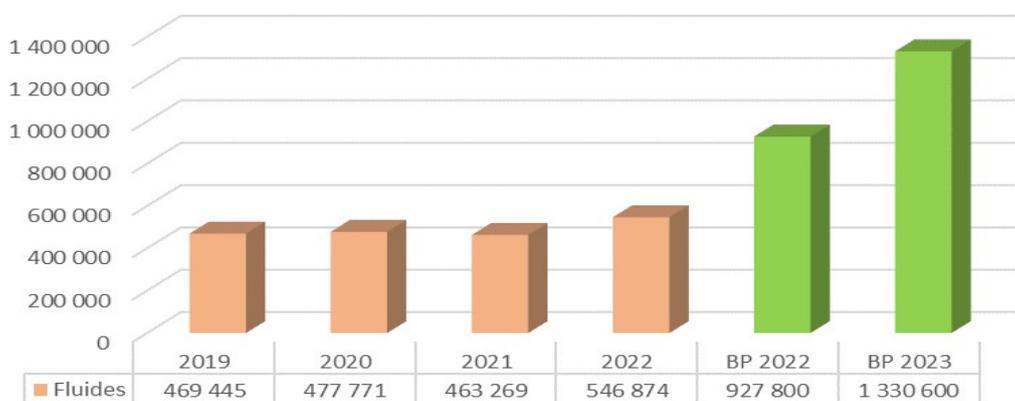


✓ **Les dépenses liées aux fluides**

Le poste des fluides (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments des différents sites représente 58% des charges à caractère général (en augmentation de 130% par rapport au CA 2022 et 36% par rapport au BP 2022).

Le syndicat bénéficiant pour 2022 de marchés de gaz et d'électricité souscrits avant la forte hausse constatée ces derniers mois, il devrait ressentir pleinement le choc de l'augmentation des tarifs durant cette année 2023.

Evolution des dépenses de Fluides



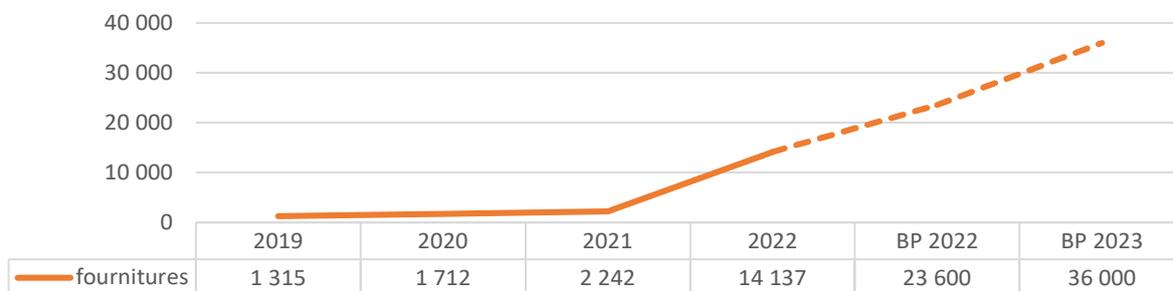
✓ Les dépenses liées aux fournitures d'entretien

Une augmentation d'achats de fournitures de 52% par rapport au BP 2022.

Il s'agit de l'achat de la peinture, de l'enduit, des remplacements des serrures et cylindre et les ampoules, l'achat des luminaires et signalétiques

- Remplacement de serrures et cylindres;
- Pose sol souple 2eme étage bâtiment Montcineyre
- Fourniture pour entretien dalles de plafond: peinture et petites Fournitures,
- Fourniture ampoules - tubes - leds - etc
- Remplacement matériel vétuste
- Luminaires et signalétiques pour St Beauzire
- Reprise elements de maçonnerie (enduit, mur extérieur, etc.)
- Réparations divers

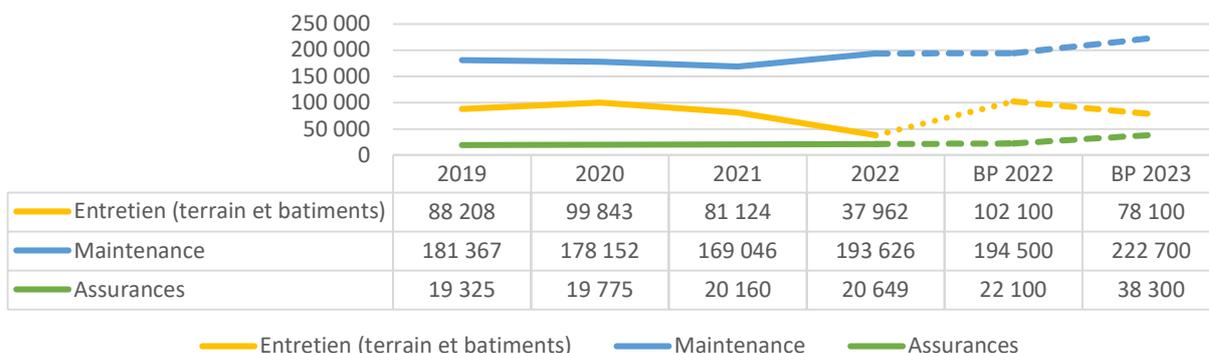
fournitures



✓ Les dépenses liées à l'assurance, la maintenance, l'entretien

- Une augmentation des coûts d'assurances (dommages aux biens et risques annexes, protection juridique, responsabilité et risque annexe) suite au renouvellement de marché.
- Une augmentation de coût de la maintenance suite au renouvellement de marché de la maintenance des équipements (P2) et autres interventions assurées par différents prestataires.
- L'entretien concerne surtout l'entretien des sites, les interventions d'urgence (fuites) les aménagements pour l'accueil des entreprises et l'entretien de l'espace vert.

Evolution des dépenses d'assurances, de maintenance et d'entretien

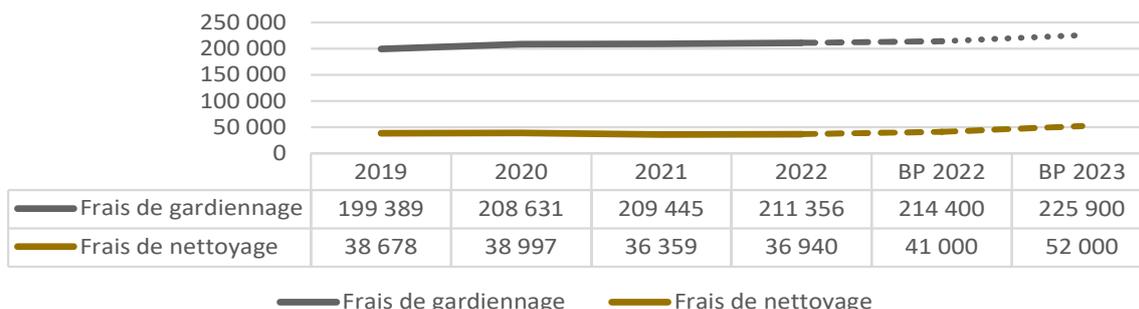


✓ **Les dépenses liées au gardiennage et nettoyage**

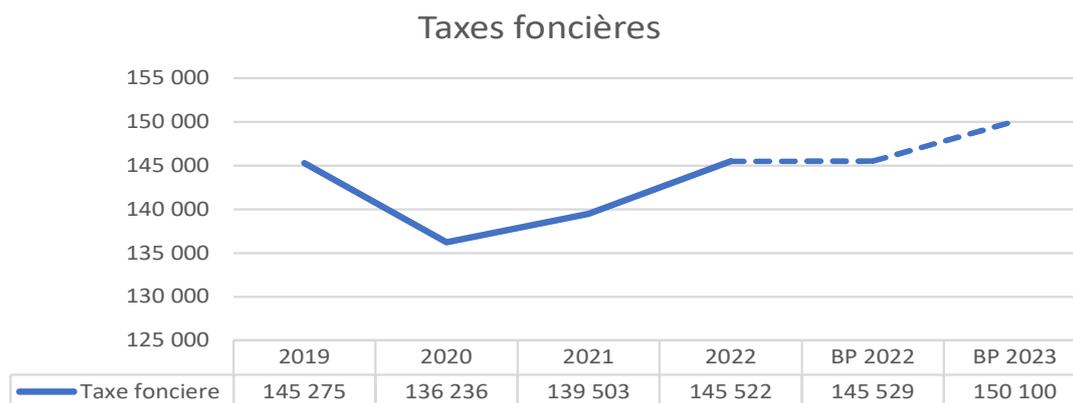
Suite à l'inflation, les dépenses de gardiennage ont aussi augmenté (+5% par rapport au BP 2022).

Les dépenses de nettoyage ont aussi augmenté suite à également à l'inflation et l'ouverture de la zone de restauration du site de Riom.

Evolution des dépenses de gardiennage et de nettoyage



✓ **Les dépenses relatives aux taxes foncières**



• **Les charges de personnel :**

Le chapitre 012 regroupe les dépenses relatives aux rémunérations du personnel du SMO Biopole et les remboursements liés à la mutualisation. Le montant prévisionnel des dépenses de personnel est de **610 000 €** (ajusté au réalisé de 2022) et représente 20,60% du total des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une baisse de 4,49% par rapport au prévisionnel du BP 2022.

Pour mémoire, le montant réalisé en 2022 est de 592 573,19 €. En 2023 il faut rajouter un semestre de plus de salaire de l'adjointe territoriale recruté le mois juillet 2022 suite au départ à la retraite de l'agent mis à disposition par RLV.

Il faut prévoir également l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice suite aux différentes mesures salariales prises suite à l'évolution de l'inflation et du SMIC.

Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par le SMO Biopole Clermont Limagne, le remboursement des services mutualisés ainsi que les frais liés à la participation à la mutuelle prévoyance, à la part supportée des chèques déjeuners, aux formations et aux autres charges sociales patronales.

- **Les autres charges de gestion courante :**

Le Chapitre 65 regroupe une éventuelle provision des créances admises en non valeur (cas des impayés), les indemnités de mission, une subvention destinée à soutenir les journées scientifiques de l'école doctorale des sciences de la vie ainsi que des charges diverses de gestion. Son montant est de **6 000 €** soit une baisse de 20% par rapport à 2022.

- **Les charges financières :**

Le chapitre 66 représente le remboursement des intérêts des emprunts contractés par les membres du SMO Biopole pour financer les bâtiments mis à disposition du SMO Biopole. Comme l'année précédente les intérêts sont prévus à la baisse. Son montant est de **20 490 €**.

- **Les charges exceptionnelles :**

Le chapitre 67 ne concerne en grande partie que les provisions pour titres annulés sur exercices antérieurs, qui sont liées aux régularisations de charges locatives. Le montant est de 52 000 (ajusté suivant le réalisé 2022) soit une baisse de 14,26% par rapport au BP 2022.

Le SMO Biopole a aussi prévue de verser à la commune de Saint Beauzire une subvention exceptionnelle à hauteur de 700 € pour l'organisation du festival Tous en BD (Bande Dessinée).

1.2.2 Dépenses d'ordre de fonctionnement

- **Les dotations aux amortissements :**

L'essentiel de ces amortissements concernent les biens du site de Riom. Son montant est de 298 900 €.

- **Le virement à la section d'investissement :**

Il constitue l'excédent des recettes de la section de fonctionnement viré à la section d'investissement. Ce virement d'un montant de 1 995 311,21 € constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **4 529 835,57 €** en dépenses comme en recettes.

2.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.1.1 Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 018 000 € :

- **L'excédent de fonctionnement capitalisé :**

Il s'agit de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement sous forme d'une dotation complémentaire en réserves au compte 1068 pour un montant de 1 000 000 €.

- **Les emprunts et dettes assimilées :**

Il s'agit des cautions versées par les nouveaux locataires. Le montant est estimé à 18 000 €.

2.1.2 Recettes d'ordre d'investissement

- **Amortissements :** 298 900 €
- **Virement de la section de fonctionnement :** 2 094 811,21 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Excédent d'investissement antérieur reporté : 1 118 124,36 €

Il s'agit d'un excédent reporté au BP 2023 par anticipation et calculé à base du résultat de l'exercice 2022 (- **68 476,65 €**) et du résultat d'investissement reporté en 2021 (**1 186 601,01€**).

2.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Progression des dépenses d'équipement**

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT A PARTIR DE 2013



Les dépenses d'investissement BP 2023 se présentent comme suit :

**Evolution des dépenses d'investissement
par rapport à 2022 (en Euros)**

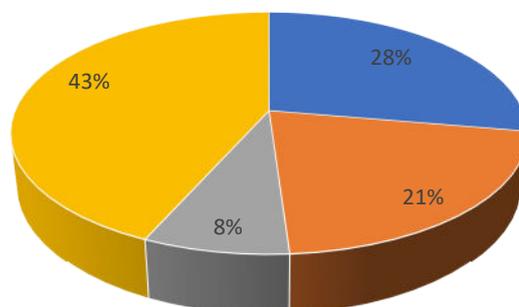
DEPENSES D INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
Chap 16 Remboursement Emprunts	183 400	179 309	133 310	-50 090
Chap.20 Licences, logiciels et frais d'études	10 279	8 952	102 000	91 722
Chap.21 Travaux bâtiment et acquisitions	35 400	17 673	37 000	1 600
Chap.23 Travaux en cours	270 090	63 639	208 500	-61 590
Chap 23 Immobilisations en cours (reserve)	3 185 001	0	3 895 928	710 927
TOTAL OPERAT° REELES	3 684 170	269 574	4 376 738	692 568
Chap 040 Operat° d'ordre de transfert entre sections	141 530	141 296	130 900	-10 630
TOTAL OPERAT° D'ORDRE	141 530	141 296	130 900	-10 630
RAR			22 198	
TOTAL DEPENSES	3 825 700	410 870	4 529 836	681 938

Les restes à réaliser pour l'année 2022 sont évalués à 22 197,50 €.

2.2.1 Dépenses réelles d'investissement

L'enveloppe d'investissement s'élève pour l'année 2023 à un montant de **480 810,00 €** (dont 133 K€ de remboursement emprunt et hors réserve en immobilisation de 3 895 928,07 €), qui se répartissent de la manière suivante :

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT BP2023



- Remboursement Emprunts
- Licences, logiciels et frais d'études
- Travaux bâtiment et acquisitions
- Travaux en cours

• **Immobilisations incorporelles :**

Le chapitre 20 concerne les dépenses prévues pour lancer une étude d'audit énergétique et l'acquisition de diverses licences et logiciels. Son montant est de **102 000 €**.

• **Immobilisations corporelles :**

Le chapitre 21 concerne les diverses acquisitions de matériel, de mobilier, de matériel informatique et divers travaux d'agencement et d'installation sur les bâtiments. Le montant prévu est de **37 000 €**.

- **Immobilisations en cours :**

Le chapitre 23 concerne la prestation P3 du marché de maintenance des équipements (garantie totale) qui couvre le remplacement des matériels vétustes pour maintenir les installations en état de fonctionner ainsi que d'autres travaux liés à la réhabilitation des bâtiments. Le montant prévu pour ce chapitre est de **208 500 €**.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre quelques aménagements et divers travaux par site :

- **Site de Riom :**

- ◆ Replacements divers:

- Extincteurs, pompes, climatiseurs, Monomètres de pression, sècheurs d'air, détecteurs atex, matériel informatique, variateur CTA, tambour rotatif ainsi que Cellule porte ascenseur.

- ◆ Gros œuvres maçonnerie et travaux divers :

- Agrandissement du point de stockage des déchets souillés ;
- Réfection étanchéité toiture bâtiment Servières ;
- Locaux techniques TGBT ;
- Sécurisation en toiture : échelle saut de loup, point d'ancrage ;
- Réaménagement poste de garde.

- ◆ Installation des compteurs d'eau divisionnaires et de comptage énergie sur différents équipements ;

- ◆ Mise en place variateur sur moteur extracteur Sorbonnes Tazenat ;
- ◆ Dépose Centrale incendie CS1110 plus raccordement sur FC2020 ;
- ◆ Renouvellement de blocs de secours ;
- ◆ Renouvellement licence Autocad en numérique ;
- ◆ Evolution Autocom en numérique.

- **Site de Saint Beuzire et le Brezet :**

- ◆ Echelles crinoline sur les bâtiments pour accéder aux toitures ;
- ◆ Sécurisation des toitures terrasse avec des gardes corps en aluminium ;
- ◆ Rénovation devant bâtiment de la CCI ;
- ◆ Changement centrale anti intrusion bâtiment B ;
- ◆ SPLIT R22 à changer en cas de panne.
- ◆ Remplacement Ballons chauds de laboratoire A et galerie technique ;
- ◆ Remplacement interphone fermax bat B en cas de panne ;
- ◆ Remplacement radiateurs électriques des bureaux et certains labos ;
- ◆ Remplacement Centrale traitement d'Air (CTA) Double Flux ;

- **Le remboursement d'emprunt :**

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de **107 310 €** en 2023. S'y ajoute une provision de **26 000 €** pour le reversement des cautions déposées par les entreprises locataires.

- **Le remboursement des cautions :**

Il représente une provision de 26 000 € pour le reversement des cautions déposées par les entreprises locataires.

2.2.2 Dépenses d'ordre d'investissement

- L'amortissement des subventions reçues : 130 900 €

3 GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

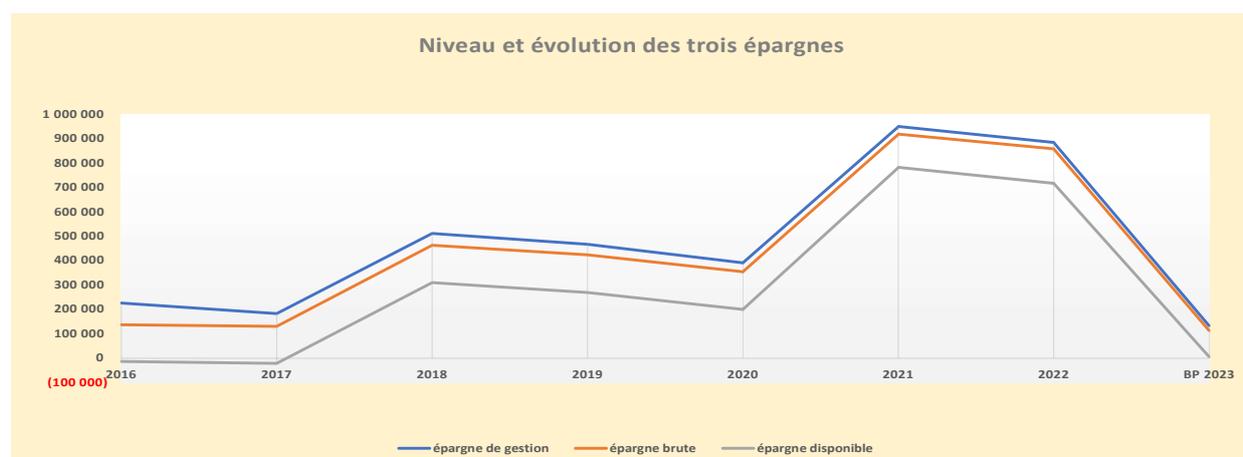
3.1 EPARGNES

L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à la capacité d'autofinancement avant le remboursement des échéances de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

EPARGNES								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Dépenses. de fonctionnement (hors intérêt)	1 845 317	2 014 684	1 883 622	1 966 417	1 898 518	1 789 228	1 908 980	2 841 650
Intérêts de la dette	88 970	53 283	48 033	42 581	37 031	31 579	25 941	20 490
Rembt en capital	150 003	151 295	152 736	154 334	153 935	135 630	141 849	107 310
Recettes. de fonctionnement	2 071 874	2 199 071	2 395 438	2 433 327	2 290 355	2 739 112	2 794 154	2 976 270
épargne de gestion	226 557	184 387	511 816	466 910	391 836	949 884	885 175	134 620
épargne brute	137 586	131 103	463 782	424 329	354 805	918 305	859 233	114 130
épargne disponible	-12 417	-20 192	311 046	269 996	200 870	782 675	717 384	6 820
dépenses fonct et rembt dette	2 084 291	2 219 262	2 084 392	2 163 331	2 089 484	1 956 437	2 076 770	2 969 450
recettes de fonctionnement	2 071 874	2 199 071	2 395 438	2 433 327	2 290 355	2 739 112	2 362 554	2 976 270



Nous pouvons noter que le niveau d'épargne nette a été fortement impacté par la fin de la contribution de Sherring Plough sur la période 2016 à 2017.

A partir de 2017, ces soldes de gestion se sont améliorés suite aux efforts d'accueil et d'accompagnement assurés par les services du SMO Biopole au profit des porteurs des projets, entraînant une augmentation des surfaces occupées.

En 2023, les courbes connaîtront une décroissance suite à l'anticipation d'une forte augmentation des dépenses d'énergie, entraînant ainsi une forte baisse de l'épargne de gestion et de l'autofinancement.

3.2 NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le **ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires pour éteindre totalement la dette par la mobilisation et l'affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours rapporté à l'épargne brute de l'année en cours.

SOLVABILITÉ								
Légende	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
endettement (en €) au 31/12	1 426 301	1 275 006	1 122 269	967 936	814 001	678 371	536 522	429 221
endettement/épargne brute	10,4	9,7	2,4	2,3	2,3	0,7	1,9	3,8

